



Chéutaines, Chéutains,

Suite aux dispositions de **confinement** prises par le Président de la République, dans ce contexte de pandémie, pour le bien de la Nation :

Pour notre village et afin de pouvoir tous se retrouver à l'issue de cette guerre sanitaire, je vous demande de respecter les consignes données par l'État, de limiter vos déplacements, autant que faire se peut. Bien sûr, il faudra continuer de se nourrir, d'aller travailler, d'aller chercher des médicaments. Une **attestation avec 5 cas de déplacements dérogatoires** est mise à disposition sur le site : <http://www.interieur.gouv.fr>

- 1 Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés
- 2 Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr)
- 3 Déplacements pour motif de santé
- 4 Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants
- 5 Déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Vos employeurs vous fourniront une attestation permanente afin de vous rendre à votre travail.

Pour ceux qui ne pourraient se procurer l'attestation sur Internet et l'imprimer, appelez en Mairie au 03.86.35.01.15 (le secrétariat est fermé au public, mais reste joignable téléphoniquement ou par internet).

Je vous demande à tous une attention particulière sur notre voisinage, nous avons besoin les uns des autres.

Si suspicion de CORONAVIRUS ou COVID 19, afin de limiter la propagation, **NE PAS SE DÉPLACER CHEZ SON MÉDECIN, NI ALLER AUX URGENCES**, il faut appeler d'abord votre médecin traitant, sauf si vous rencontrez des difficultés respiratoires où il faut appeler le 15.

Je déclenche le plan communal de sauvegarde, l'équipe municipale reste à votre disposition.

Je vous communique mes numéros de téléphones fixe et portable : 03.86.35.38.01 ou 06.88.59.15.42.

Maurice HARIOT, Maire de Chéu